

CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 06 septembre 2022

La séance est ouverte à 18h25.

Présidence:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)
Mmes, C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, A. Oger, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fiévet, V. Maillen, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes A. De Gand, P. Grandchamps, A. Hubinon
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)
MM. B. Guillitte, E. Nahon (jusqu'au point 3.1.)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi (à partir du point 3.1.), E. Tillieux
MM. C. Pirot, K. Tory

M. L. Demarteau, Chef de groupe (DéFI)
MM. P-Y Dupuis

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
Mme F. Jacquet
M. R. Bruyère (pour le point 3.1.)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées et excusés:

Mme Ch. Deborsu, Echevine
Mme V. Delvaux, Conseillère communale Les Engagés
Mme C. Heylens, Conseillère communale Ecolo
Mme C. Collard, Conseillère communale PS
Mme F. Kinet, Conseillère communale
M. J. Damilot, Conseiller communal PS
M. F. Seumois, Conseiller communal PS
M. J. Lemoine, Conseiller communal DéFI

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - FINANCES.....	4
1. Exercice 2020: compte - décision de tutelle	4
DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022	4
POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL	4
3.1. "Quelle politique de lutte contre la mendicité à Namur?" (Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR)	4
ZONE DE POLICE	
ZONE DE POLICE - PERSONNEL.....	
4. Emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Proximité: 3ème cycle de mobilité - composition du jury de sélection	
5. Emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Circulation: 3ème cycle de mobilité - composition du jury de sélection	
6. Emploi de Commissaire DPO au profit du Service Appui Stratégique: 3ème cycle de mobilité - composition du jury de sélection	
7. Désignations: Inspecteurs de Police - Service Police Secours.....	
8. Engagement: contractuel hors cadre	
9. Mise à la retraite: 1er Inspecteur de Police	
10. Mise à la retraite: Inspecteur de Police	
11. Maladie professionnelle	
12. Accident du travail: incapacité permanente 1	
13. Accident du travail: incapacité permanente 2.....	

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Une séance dont l'ordre du jour, en séance publique, est assez tenu puisqu'il ne comporte que trois points.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - FINANCES

1. Exercice 2020: compte - décision de tutelle

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72,

Sur proposition du Collège communal du 05 juillet 2022,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 17 mai 2022 approuvant le compte 2020 de la Zone de Police.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 28 juin 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL

3.1. "Quelle politique de lutte contre la mendicité à Namur?" (Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous arrivons alors au point inscrit à la demande en l'occurrence d'une Conseillère puisque c'est Madame Absil, intitulé: "Quelle politique de lutte contre la mendicité à Namur?".

Je vous en prie, Madame, vous avez 5 minutes.

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Nous avons pu prendre connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre sortie de la fin août sur la volonté exprimée de durcir le ton vis-à-vis de la mendicité "agressive et envahissante".

De nombreuses personnes nous ont également fait part de leur constat concernant la présence accrue de mendiants dans les rues de notre ville ou dans d'autres lieux inappropriés (entrées de certains commerces, banques ou immeubles) et de leur manière trop souvent agressive de s'adresser à eux.

Je sais que les avis divergent dans cette assemblée mais nous, nous saluons évidemment le discours, attendu depuis de nombreux mois par les citoyens namurois tant commerçants qu'habitants, touristes et autres usagers de la ville.

Car, à l'instar d'autres noyaux urbains, la situation s'enlise à Namur malgré les efforts consentis au quotidien par les équipes de Police et les différents services présents sur le terrain.

Une réaction s'imposait donc. Les règles du vivre ensemble doivent être respectées.

Au niveau du MR, nous regrettons les années perdues depuis l'instauration avortée du règlement mendicité, porté par une partie de la majorité à l'époque.

Au MR, nous sommes également demandeurs d'un travail dans les meilleurs délais pour modifier le Règlement Général de Police (RGP) afin qu'il permette davantage de moyens d'action tant pour notre Police que pour les agents de la Ville habilités à dresser des sanctions administratives communales.

Nous nous réjouissons que notre demande de rencontre avec le procureur du Roi ait été entendue et ait déjà eu lieu car de ce côté-là, il y a un énorme travail à mener. Il faut que l'action de terrain de la Police soit suivie de jugements efficaces et proportionnés. Encore désolée d'ailleurs de ne pas avoir pu participer à votre Commission lors de cette rencontre.

Beaucoup de Namurois et de Namuroises n'acceptent plus une telle situation de tolérance vis-à-vis de comportements dérangeants, inciviques et agressifs. Cela n'a pas sa place.

Il faut que le discours et l'action soient coordonnés.

Comme déjà exprimé par le passé, nous soutiendrons toujours les initiatives portant à garantir davantage de sécurité au citoyens et à nos visiteurs.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre, pourriez-vous nous en dire davantage sur les actions prévues dans les prochaines semaines ?

Comment s'organisera cette présence policière accrue ?

Une évaluation des mesures prises sera-t-elle réalisée ? Si oui, à quel moment ?

Merci pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Absil.

Je vais vous répondre en ma qualité de Président de la Zone et de Bourgmestre ayant effectivement opéré cette communication.

Soyons clairs, toutes les villes du Royaume sont confrontées à un accroissement de la précarité, de la mendicité mais aussi de la toxicomanie.

Ce sont des thématiques distinctes qui nécessitent parfois des réponses qui leur sont spécifiques même si les acteurs de terrain reconnaîtront que, parfois, certaines personnes sont à la croisée de plusieurs de ces thématiques; débouchant souvent sur des problèmes d'assuétudes voire même de santé mentale.

Une dimension d'ailleurs, celle de la santé mentale et de ses troubles, qu'il est bien difficile de pouvoir régler avec les seuls leviers communaux malgré le travail intense que je tiens à saluer, de l'ensemble des acteurs sociaux et de nos brigades de terrain qui vont au contact, chaque jour, des personnes précarisées et singulièrement de celles et ceux qui vivent ou dorment en rue, qu'ils pratiquent ou pas la mendicité.

L'enjeu, à travers le coup de gueule que j'ai communiqué et des instructions que j'ai données à la Police, visant à appliquer désormais strictement les contours de notre RGP, ne vise pas à mettre un voile pudique sur cette question de la précarité ou de la mendicité. Cela ne vise pas non plus à fustiger la mendicité qui est pratiquée de manière paisible.

Suite à la décision du Conseil d'Etat qui a invalidé le règlement que nous avons adopté il y a quelques années, nous ne sommes pas en capacité de pouvoir légalement interdire cette mendicité.

Par contre, le fait d'être dans une situation de précarité n'octroie pas le droit de manquer de respect, d'être agressif, d'être insultant, d'être harcelant, d'avoir finalement des comportements que nous n'accepterions pas de n'importe quelle personne, quelle que soit sa situation.

Or, face à l'explosion des commentaires qui m'étaient adressés, des récriminations formulées tantôt par des citoyens, tantôt par des commerçants, tantôt par des habitants, tantôt par des étudiants, tantôt par des touristes, il a été rappelé que l'espace public ne devait pas être contrarié par une catégorie ou l'autre.

C'est d'ailleurs parce que nous sommes sensibles à une cohabitation la plus harmonieuse sur cet espace public, qu'à la suggestion du Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, le Collège a engagé l'an dernier un agent spécialement dédié à travailler en amont, sur les conditions de cette cohabitation harmonieuse.

Mais il fallait mettre le holà parce que les témoignages pleuvaient, les interventions de la Police étaient sollicitées par centaines, face – je le dis – au comportement agressif, harcelant ou insultant. Ce sont bien les comportements qui sont visés, pas les personnes qui sont en situation de fragilité.

On restera toujours particulièrement actif et mobilisé. Je pense que la Ville et son CPAS peuvent s'enorgueillir, de longue date, du dispositif qui a été mis en œuvre et grâce aussi à la collaboration du secteur associatif, il faut le souligner, qui est aussi très présent.

Il y avait matière à sévir, à un moment donné, à être plus strict. Quand vous avez des personnes âgées qui vous relaient leur insécurité, leur incapacité d'avoir dit non parce qu'elles se sentaient mises sous pression, parce qu'elles quittaient le guichet de banque, parce que des personnes étaient à proximité, alors que le RGP ne le permet pas; que l'on a des situations similaires aux carrefours, alors que le RGP ne le permet pas; quand vous avez des citoyens qui vous interpellent en demandant "Pourquoi restez-vous inactif par rapport à des chiens qui, malheureusement, ne sont pas toujours tous traités de la même manière?"; on ne pouvait pas rester impassible.

Le harcèlement au niveau des terrasses est aussi un élément problématique avec des témoignages, parfois, de personnes ayant été sollicitées 5, 6, 7 fois le temps d'un repas; des commerçants qui s'en plaignent disant que les clients ne viennent finalement plus.

La Police veille à appliquer, de manière stricte (il n'y a pas de renforts policiers spécifiques qui ont été mobilisés, pas de cavalerie qui va débarquer de Bruxelles ou d'ailleurs. Ce sont les patrouilles qui sont aujourd'hui déjà présentes sur le terrain qui savent qu'aujourd'hui, c'est un élément de point d'attention sur lequel il faut pouvoir intervenir, pour pouvoir recréer finalement les conditions d'une saine cohabitation sur l'espace public. Ni plus, ni moins. Il n'y aura pas de place, quel que soit l'état socio-économique de chacun, pour l'insulte, l'agressivité ou le harcèlement. C'est la logique de notre règlement, que nous avons collectivement voté.

Voilà, à la seconde près.

Je vous en prie, Madame Absil, pour votre réplique.

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Merci pour votre réponse. On sera attentif pour que tout le monde retrouve le bien-être dans la ville.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci à vous. Nous voilà alors arrivés, en vertu de l'article 94 aux éventuelles questions orales d'actualité, en matière de Police. Est-ce qu'il y en a l'une ou l'autre que quelqu'un souhaiterait exprimer? Non?

Dans ce cas, Madame la Présidente, je clôture cette séance publique brève de notre Zone de Police et vous cède bien volontiers le pilotage de notre séance du Conseil communal.

La séance est levée à 21h35.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot